



# AVIS À LA POPULATION

## ENQUÊTES PUBLIQUES

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique les projets suivants :

Dossier N° : **1301-25** - CAMAC : **245331** - Compétence : **ME** - Propriétaire : **RBI VD SA** - Coordonnées géographiques : **2'560'190 / 1'138'000** - Lieu-dit : « **ROUTE DU SIMPLON 6 ET 8** » - Parcellle N° **1496** - Degré de sensibilité au bruit : **III** - Auteur des plans : **EPIC ARCHITECTURE SÀRL** - Projet :

### CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS COMMERCIAUX, POSE DE PANNEAUX SOLAIRES ET CRÉATION D'UN PARKING PROVISOIRE DE 227 PLACES EXTÉRIEURES

du **14.01.2026 au 12.02.2026**

○○○○○

Dossier N° : **1326-25** - Compétence : **ME** - Propriétaire : **ÉTAT DE VAUD** - Pour le compte de : **PRO NATURA VAUD** - Coordonnées géographiques : **2'557'540 / 1'138'085** - Lieu-dit : « **GROS BRASSEY** » - Parcellle N° **865** - Degré de sensibilité au bruit : **-** - Auteur des plans : **GEOSUD INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES** - Projet :

### RÉALISATION DE DEUX MARES

du **07.02.2026 au 08.03.2026**

○○○○○

Une enquête publique est ouverte à la demande de l'Entreprise de correction fluviale Rhône 3 (ECF R3) à Lausanne, concernant le projet de 3<sup>ème</sup> correction du Rhône, soit :

### MESURE PRIORITAIRE DE REVITALISATION DU DELTA SUR LE DOMAINE PUBLIC CANTONAL « LE RHÔNE » ET LA PARCELLE 863 AUX LIEUX-DITS « LE FORT » ET « L'ÎLE À VODOZ »

du **24.01.2026 au 23.02.2026**

**Une séance d'information publique aura lieu le 29 janvier 2026 à 18h00 à Noville, Salle du Battoir, Chemin du Battoir 17.**

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler relatives aux dossiers précités sont invitées à les consigner et à les motiver sur la feuille d'enquête annexée aux dossiers ou adresser un courrier recommandé au Greffe municipal de la Commune de Noville, pendant la durée des enquêtes.

#### CONSULTATION DES DOSSIERS :

- AU GREFFE MUNICIPAL :  
LE LUNDI DE 14H00 À 17H00  
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H15 À 11H45  
LE MARDI DE 17H00 À 19H00

#### DOSSIERS D'ENQUÊTE EN LIGNE :

- SUR INTERNET PAR LES LIENS : [cartoriviera.ch/enquetes-publiques](http://cartoriviera.ch/enquetes-publiques) et [www.vd.ch/rhone3](http://www.vd.ch/rhone3)





# AVIS À LA POPULATION

## GRANDE TABLÉE DE CHESSEL

Pro Senectute Vaud propose de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse, autour de tables conviviales, organisées par des bénévoles. L'équipe de bénévoles de la Grande Tablée de Chessel accueille les habitants de Noville, Chessel, Rennaz et Roche, pour partager un savoureux moment et faire de nouvelles connaissances **chaque 1<sup>er</sup> jeudi du mois, à 12h00**.

**PRO  
SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

Dates 2026 : 05 février, 05 mars, 02 avril, 07 mai, 04 juin, 03 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 05 novembre, 03 décembre.

Inscription : Mme Ginette Moeschling au 079.285.74.05, jusqu'au lundi matin précédent le repas. Transport à disposition sur demande.

Participation : CHF 10.00 entrée, plat, dessert, café/thé. Cette activité est partiellement subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales, car elle favorise tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.

OOOOO

## TEST ANNUEL DES SIRÈNES- 04.02.2026

Chaque année, le premier mercredi du mois de février, on procède dans toute la Suisse à un test des sirènes qui sert à vérifier le bon fonctionnement du système d'alarme. Il aura lieu cette année **le mercredi 04 février 2026 de 13h30 à 14h00**.

Tout signal d'alarme générale qui retentirait en dehors d'un test annoncé signifie que la population pourrait être menacée. Dans ce cas, chacun est invité à écouter la radio, à suivre les instructions des autorités et à informer ses voisins. L'alarme-eau signifie que la population doit quitter immédiatement la zone dangereuse. De plus amples renseignements sur l'alarme et les consignes de comportement à observer figurent sur [www.alert.swiss](http://www.alert.swiss) et sur le télétexte, à la page 680.

OOOOO

## RECENSEMENT DES CHIENS



Nous vous rappelons que les chiens, **nés ou acquis en 2025**, doivent être déclarés par leurs propriétaires ou détenteurs, au greffe municipal ([greffe@noville.ch](mailto:greffe@noville.ch)), jusqu'au 28 février 2026. Il est nécessaire de nous apporter ou de nous envoyer par courriel le passeport du chien afin qu'il puisse être enregistré dans notre base de données.

Toute acquisition, séparation ou décès d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours.

